



FEDERATION ALGERIENNE DE FOOTBALL
الرابطة الولاية لكرة القدم البويرة- الاتحادية الجزائرية لكرة القدم
LIGUE DE WILAYA DE FOOTBALL * BOUIRA*
(Site : lwfbouira.org.dz –liguebouira19@gmail.com)
Tél/Fax : 026.73.86.55/58

DEPARTEMENT D'ORGANISATION SPORTIVE

PV N° : 20 SEANCE du 01-04-2024

Membres Présents.

-BOUZIR ALI

Ordre du jour :

- ✓ **Examen du courrier**
- ✓ **Rectificatif**
- ✓ **Homologation des résultats**
- ✓ **Traitement des affaires**
- ✓ **Désignations**
- ✓ **Divers**

EXAMEN DU COURRIER :

- **Correspondances :**
- **CLUBS :**

RECTIFICATIF:
RESULTAT :



FEDERATION ALGERIENNE DE FOOTBALL
الرابطة الولاية لكرة القدم البويرة- الاتحادية الجزائرية لكرة القدم
LIGUE DE WILAYA DE FOOTBALL * BOUIRA*
(Site : lwfbouira.org.dz –liguebouira19@gmail.com)
Tél/Fax : 026.73.86.55/58

JEUNES CATEGORIES :

Journée 26 ET 27 /03/2024				
GATEGORIES JEUNES (14^{ème} journée) GROUPE "A"				
RENCONTRES		U19	U17	U15
USCAL	URB	///////	NJ	NJ
DJ54	ASSIREM	00-03	00-05	NJ
CR	AR	NJ	02-02	04-01
EOB	JSK	00-01	03-00	00-04
CAB	ME	//////////	00-03	01-05

Journée 26 ET 27/03/2024				
GATEGORIES JEUNES (13^{ème} journée) GROUPE "B"				
RENCONTRES		U19	U17	U15
ESS	JSAM	02-00	01-02	11-00
UCAM	FCT	NJ	NJ	NJ
ASCA	OR	NJ	01-01	01-01
IRBE	USEA	NJ	03-01	01-01
USMB	JSC	00-03	02-03	02-06



FEDERATION ALGERIENNE DE FOOTBALL
الرابطة الولاية لكرة القدم البويرة- الاتحادية الجزائرية لكرة القدم
LIGUE DE WILAYA DE FOOTBALL * BOUIRA*
(Site : lwfbouira.org.dz –liguebouira19@gmail.com)
Tél/Fax : 026.73.86.55/58

Journée 30 ET 31 /03/2024				
GATEGORIES JEUNES (15^{ème} journée) GROUPE "A"				
RENCONTRES		U19	U17	U15
ASSIREM	EOB	02-01	01-00	05-00
AR	DJ54	NJ	01-09	01-02
URB	CAB	////////	02-02	NJ
ME	CR	////////	06-01	NJ

EXEMPT : JSK / USCAL

Journée 31/03/2024				
GATEGORIES JEUNES (14^{ème} journée) GROUPE "B"				
RENCONTRES		U19	U17	U15
JSAM	ASCA	00-00	03-00	00-03
JSC	FCT	02-00	02-03	00-00
OR	IRBE	NJ	00-03	07-00
USEA	UCAM	NJ	NJ	NJ
USMB	ESS	NJ	02-01	02-06



➤ **TRAITEMENT DES AFFAIRES :**
CATEGORIES JEUNES:

AFFAIRE N° 40: Rencontre USCAL – URB du 26.03.2024 « U17 »

Après lecture de la feuille de match.

- Attendu que la rencontre était programmée au stade **d'AIN BESSAM**;
- Attendu qu'à l'heure prévue de la rencontre, l'équipe « U17 » du club : **URB** était présente sur le terrain.
- Attendu que de la lecture de la feuille de match, il ressort que le non déroulement de la rencontre est motivé par l'absence de l'Equipe «U17 » du CSA : **USCAL**;
- Attendu qu'en application de l'Article 52 et 67 **du Règlement des championnats de football des « catégories jeunes » édition 2015** et après attente du délai réglementaire d'un quart d'heure (1/4), l'Arbitre Principal constatant l'absence de l'Equipe du CSA : **USCAL**, annula la rencontre.

Par ces motifs, la Commission décide des sanctions suivantes:

- ✓ Match perdu par pénalité à l'équipe U17 du club **USCAL** au profit de celle du club **URB** sur le score de 3 buts à 0.
- ✓ **Amende de 15 000 DA** au club **USCAL**.
(Circulaire N°004 du 15/11/2023 émanant de la FAF).

AFFAIRE N° 41: Rencontre USCAL – URB du 26.03.2024 « U15 »

Après lecture de la feuille de match.

- Attendu que la rencontre était programmée au stade **d'AIN BESSAM**;
- Attendu qu'à l'heure prévue de la rencontre, l'équipe « U15 » du club : **URB** était présente sur le terrain.
- Attendu que de la lecture de la feuille de match, il ressort que le non déroulement de la rencontre est motivé par l'absence de l'Equipe «U15 » du CSA : **USCAL**;
- Attendu qu'en application de l'Article 52 et 67 **du Règlement des championnats de football des « catégories jeunes » édition 2015** et après attente du délai réglementaire d'un quart d'heure (1/4), l'Arbitre Principal constatant l'absence de l'Equipe du CSA : **USCAL**, annula la rencontre.

Par ces motifs, la Commission décide des sanctions suivantes:

- ✓ Match perdu par pénalité à l'équipe U15 du club **USCAL** au profit de celle du club **URB** sur le score de 3 buts à 0.
- ✓ **Amende de 15 000 DA** au club **USCAL**.
(Circulaire N°004 du 15/11/2023 émanant de la FAF).



AFFAIRE N° 42: Rencontre CR – AR du 27 .03.2024 « U19 »

Après lecture de la feuille de match

- Attendu que la rencontre était programmée au stade de BIR GHBALOU;
- Attendu qu'à l'heure prévue de la rencontre, l'équipe « U19 » du club : **AR** était présente sur le terrain avec un effectif à amoindrie « -11 joueurs »;
- Attendu qu'en application de l'Article 49 et 67 *du Règlement des championnats de football des « catégories jeunes » édition 2015* et après attente du délai réglementaire d'un quart d'heure (1/4), l'Arbitre Principal constatant L'insuffisance de nombre de joueurs de l'Equipe du CSA : **AR**, annula la rencontre.

Par ces motifs, la Commission décide des sanctions suivantes:

- Match perdu par pénalité à l'équipe U19 du club **AR** au profit de celle du club **CR** sur le score de 3 buts à 0.
- **Amende de 5 000 DA (cinq mille DA)** au club **AR**.
- **DEFALCATION D'un (01) point** à l'équipe U19 DE CLUB **AR**.

AFFAIRE N° 43: Rencontre DJ54 – ASSIREM du 27.03.2024 « U15 »

Après lecture de la feuille de match

- Attendu que la rencontre était programmée au stade de **DIRAH**;
- Attendu qu'à l'heure prévue de la rencontre, l'équipe « U15 » du club : **DJ54** était présente sur le terrain avec un effectif à amoindrie « -11 joueurs »;
- Attendu qu'en application de l'Article 49 et 67 *du Règlement des championnats de football des « catégories jeunes » édition 2015* et après attente du délai réglementaire d'un quart d'heure (1/4), l'Arbitre Principal constatant L'insuffisance de nombre de joueurs de l'Equipe du CSA : **DJ54**, annula la rencontre.

Par ces motifs, la Commission décide des sanctions suivantes:

- Match perdu par pénalité à l'équipe U15 du club **DJ54** au profit de celle du club **ASSIREM** sur le score de 3 buts à 0.
- **Amende de 5 000 DA (cinq mille DA)** au club **DJ54**.
- **DEFALCATION D'un (01) point** à l'équipe U19 DE CLUB **DJ54**.



FEDERATION ALGERIENNE DE FOOTBALL
الرابطة الولاية لكرة القدم البويرة- الاتحادية الجزائرية لكرة القدم
LIGUE DE WILAYA DE FOOTBALL * BOUIRA*
(Site : lwfbouira.org.dz –liguebouira19@gmail.com)
Tél/Fax : 026.73.86.55/58

AFFAIRE N° 44: Rencontre UCAM - FCT du 27.03.2024 « U19 »

Après lecture de la feuille de match.

- Attendu que la rencontre était programmée au stade d'ATH MANSOUR;
- Attendu qu'à l'heure prévue de la rencontre, l'équipe « U19 » du club : **FCT** était présente sur le terrain.
- Attendu que de la lecture de la feuille de match, il ressort que le non déroulement de la rencontre est motivé par l'absence de l'Equipe «U19 » du CSA : **UCAM**;
- Attendu qu'en application de l'Article 52 et 67 **du Règlement des championnats de football des « catégories jeunes » édition 2015** et après attente du délai réglementaire d'un quart d'heure (1/4), l'Arbitre Principal constatant l'absence de l'Equipe du CSA : **UCAM**, annula la rencontre.

Par ces motifs, la Commission décide des sanctions suivantes:

- ✓ Match perdu par pénalité à l'équipe U19 du club **UCAM** au profit de celle du club **FCT** sur le score de 3 buts à 0.
- ✓ **Amende de 15 000 DA** au club **UCAM**.
(Circulaire N°004 du 15/11/2023 émanant de la FAF).

AFFAIRE N° 45: Rencontre UCAM - FCT du 27.03.2024 « U17 »

Après lecture de la feuille de match.

- Attendu que la rencontre était programmée au stade d'ATH MANSOUR;
- Attendu qu'à l'heure prévue de la rencontre, l'équipe « U17 » du club : **FCT** était présente sur le terrain.
- Attendu que de la lecture de la feuille de match, il ressort que le non déroulement de la rencontre est motivé par l'absence de l'Equipe «U17 » du CSA : **UCAM**;
- Attendu qu'en application de l'Article 52 et 67 **du Règlement des championnats de football des « catégories jeunes » édition 2015** et après attente du délai réglementaire d'un quart d'heure (1/4), l'Arbitre Principal constatant l'absence de l'Equipe du CSA : **UCAM**, annula la rencontre.

Par ces motifs, la Commission décide des sanctions suivantes:

- ✓ Match perdu par pénalité à l'équipe U17 du club **UCAM** au profit de celle du club **FCT** sur le score de 3 buts à 0.
- ✓ **Amende de 15 000 DA** au club **UCAM**.
(Circulaire N°004 du 15/11/2023 émanant de la FAF).



FEDERATION ALGERIENNE DE FOOTBALL
الرابطة الولاية لكرة القدم البويرة- الاتحادية الجزائرية لكرة القدم
LIGUE DE WILAYA DE FOOTBALL * BOUIRA*
(Site : lwfbouira.org.dz –liguebouira19@gmail.com)
Tél/Fax : 026.73.86.55/58

AFFAIRE N° 46: Rencontre UCAM - FCT du 27.03.2024 « U15 »

Après lecture de la feuille de match.

- Attendu que la rencontre était programmée au stade d'ATH MANSOUR;
- Attendu qu'à l'heure prévue de la rencontre, l'équipe « U15 » du club : **FCT** était présente sur le terrain.
- Attendu que de la lecture de la feuille de match, il ressort que le non déroulement de la rencontre est motivé par l'absence de l'Equipe «U15 » du CSA : **UCAM**;
- Attendu qu'en application de l'Article 52 et 67 **du Règlement des championnats de football des « catégories jeunes » édition 2015** et après attente du délai réglementaire d'un quart d'heure (1/4), l'Arbitre Principal constatant l'absence de l'Equipe du CSA : **UCAM**, annula la rencontre.

Par ces motifs, la Commission décide des sanctions suivantes:

- ✓ Match perdu par pénalité à l'équipe U15 du club **UCAM** au profit de celle du club **FCT** sur le score de 3 buts à 0.
- ✓ **Amende de 15 000 DA** au club **UCAM**.
(Circulaire N°004 du 15/11/2023 émanant de la FAF).

AFFAIRE N° 47: Rencontre IRBE - USEA du 27.03.2024 « U19 »

Après lecture de la feuille de match.

- Attendu que la rencontre était programmée au stade d'ADJIBA;
- Attendu qu'à l'heure prévue de la rencontre, l'équipe « U19 » du club : **IRBE** était présente sur le terrain.
- Attendu que de la lecture de la feuille de match, il ressort que le non déroulement de la rencontre est motivé par l'absence de l'Equipe «U19 » du CSA : **USEA**;
- Attendu qu'en application de l'Article 52 et 67 **du Règlement des championnats de football des « catégories jeunes » édition 2015** et après attente du délai réglementaire d'un quart d'heure (1/4), l'Arbitre Principal constatant l'absence de l'Equipe du CSA : **USEA**, annula la rencontre.

Par ces motifs, la Commission décide des sanctions suivantes:

- ✓ Match perdu par pénalité à l'équipe U19 du club **USEA** au profit de celle du club **IRBE** sur le score de 3 buts à 0.
- ✓ **Amende de 15 000 DA** au club **USEA**.
(Circulaire N°004 du 15/11/2023 émanant de la FAF).



FEDERATION ALGERIENNE DE FOOTBALL
الرابطة الولاية لكرة القدم البويرة - الاتحادية الجزائرية لكرة القدم
LIGUE DE WILAYA DE FOOTBALL * BOUIRA*
(Site : lwfbouira.org.dz –liguebouira19@gmail.com)
Tél/Fax : 026.73.86.55/58

AFFAIRE N° 48: Rencontre ASCA - OR du 27.03.2023 « U19 »

- Après lecture de la feuille de match

- Attendu que la rencontre était programmée au stade CHORFA ;
- Attendu qu'à l'heure prévue de la rencontre, les équipes des deux clubs étaient présentes sur le terrain.
- Attendu qu'en application de l'article 14 et 68 **du Règlement des championnats de football des « catégories jeunes » édition 2015**, l'arbitre a annulé la rencontre suite à l'absence du médecin.

Par ces motifs, la Commission décide des sanctions suivantes:

- ✓ Match perdu par pénalité à l'équipe U19 du club **ASCA** au profit de celle du club **OR** sur le score de 3 buts à 0.
- ✓ **Amende de 5 000 DA** au club **ASCA**.

AFFAIRE N° 49: Rencontre AR – DJ54 du 30.03.2024 « U19 »

Après lecture de la feuille de match

- Attendu que la rencontre était programmée au stade de **DIRAH**;
- Attendu qu'à l'heure prévue de la rencontre, l'équipe « U19 » du club : **AR** était présente sur le terrain avec un effectif amoindri « -11 joueurs »;
- Attendu qu'en application de l'Article 49 et 67 **du Règlement des championnats de football des « catégories jeunes » édition 2015** et après attente du délai réglementaire d'un quart d'heure (1/4), l'Arbitre Principal constatant l'insuffisance de nombre de joueurs de l'Equipe du CSA : **AR**, annula la rencontre.

Par ces motifs, la Commission décide des sanctions suivantes:

- Match perdu par pénalité à l'équipe U19 du club **AR** au profit de celle du club **DJ54** sur le score de 3 buts à 0.
- **Amende de 5 000 DA (cinq mille DA)** au club **AR**.
- **DEFALCATION** D'un (01) point à l'équipe U19 DE CLUB **AR**.



FEDERATION ALGERIENNE DE FOOTBALL
الرابطة الولاية لكرة القدم البويرة- الاتحادية الجزائرية لكرة القدم
LIGUE DE WILAYA DE FOOTBALL * BOUIRA*
(Site : lwfbouira.org.dz –liguebouira19@gmail.com)
Tél/Fax : 026.73.86.55/58

AFFAIRE N° 50: Rencontre URB – CAB du 30.03.2024 « U15 »

Après lecture de la feuille de match.

- Attendu que la rencontre était programmée au stade d'AIT LAZIZ;
- Attendu qu'à l'heure prévue de la rencontre, l'équipe « U15 » du club : **URB** était présente sur le terrain.
- Attendu que de la lecture de la feuille de match, il ressort que le non déroulement de la rencontre est motivé par l'absence de l'Equipe «U15 » du CSA : **CAB**;
- Attendu qu'en application de l'Article 52 et 67 **du Règlement des championnats de football des « catégories jeunes » édition 2015** et après attente du délai réglementaire d'un quart d'heure (1/4), l'Arbitre Principal constatant l'absence de l'Equipe du CSA : **CAB**, annula la rencontre.

Par ces motifs, la Commission décide des sanctions suivantes:

- ✓ Match perdu par pénalité à l'équipe U15 du club **CAB** au profit de celle du club **URB** sur le score de 3 buts à 0.
 - ✓ **Amende de 15 000 DA** au club **CAB**.
- (Circulaire N°004 du 15/11/2023 émanant de la FAF).**

AFFAIRE N° 51: Rencontre ME - CR du 31.03.2024 « U15 »

Après lecture de la feuille de match.

- Attendu que la rencontre était programmée au stade d'EL HACHIMIA;
- Attendu qu'à l'heure prévue de la rencontre, l'équipe « U15 » du club : **ME** était présente sur le terrain.
- Attendu que de la lecture de la feuille de match, il ressort que le non déroulement de la rencontre est motivé par l'absence de l'Equipe «U15 » du CSA : **CR**;
- Attendu qu'en application de l'Article 52 et 67 **du Règlement des championnats de football des « catégories jeunes » édition 2015** et après attente du délai réglementaire d'un quart d'heure (1/4), l'Arbitre Principal constatant l'absence de l'Equipe du CSA : **CR**, annula la rencontre.

Par ces motifs, la Commission décide des sanctions suivantes:

- ✓ Match perdu par pénalité à l'équipe U15 du club **CR** au profit de celle du club **ME** sur le score de 3 buts à 0.



FEDERATION ALGERIENNE DE FOOTBALL
الرابطة الولاية لكرة القدم البويرة- الاتحادية الجزائرية لكرة القدم
LIGUE DE WILAYA DE FOOTBALL * BOUIRA*
(Site : lwfbouira.org.dz –liguebouira19@gmail.com)
Tél/Fax : 026.73.86.55/58

- ✓ **Amende de 15 000 DA** au club **CR**.
(Circulaire N°004 du 15/11/2023 émanant de la FAF).

AFFAIRE N° 52: Rencontre USEA - UCAM du 31.03.2024 « U19 »

Après lecture de la feuille de match.

- Attendu que la rencontre était programmée au stade d'ADJIBA;
- Attendu qu'à l'heure prévue de la rencontre, l'équipe « U19 » du club : **USEA** était présente sur le terrain.
- Attendu que de la lecture de la feuille de match, il ressort que le non déroulement de la rencontre est motivé par l'absence de l'Equipe «U19 » du CSA : **UCAM**;
- Attendu qu'en application de l'Article 52 et 67 **du Règlement des championnats de football des « catégories jeunes » édition 2015** et après attente du délai réglementaire d'un quart d'heure (1/4), l'Arbitre Principal constatant l'absence de l'Equipe du CSA : **UCAM**, annula la rencontre.

Par ces motifs, la Commission décide des sanctions suivantes:

- ✓ Match perdu par pénalité à l'équipe U19 du club **UCAM** au profit de celle du club **USEA** sur le score de 3 buts à 0.
- ✓ **Amende de 15 000 DA** au club **UCAM**.
(Circulaire N°004 du 15/11/2023 émanant de la FAF).

AFFAIRE N° 53: Rencontre USEA - UCAM du 31.03.2024 « U17 »

Après lecture de la feuille de match.

- Attendu que la rencontre était programmée au stade d'ADJIBA;
- Attendu qu'à l'heure prévue de la rencontre, l'équipe « U17 » du club : **USEA** était présente sur le terrain.
- Attendu que de la lecture de la feuille de match, il ressort que le non déroulement de la rencontre est motivé par l'absence de l'Equipe «U17 » du CSA : **UCAM**;
- Attendu qu'en application de l'Article 52 et 67 **du Règlement des championnats de football des « catégories jeunes » édition 2015** et après attente du délai réglementaire d'un quart d'heure (1/4), l'Arbitre Principal constatant l'absence de l'Equipe du CSA : **UCAM**, annula la rencontre.

Par ces motifs, la Commission décide des sanctions suivantes:



FEDERATION ALGERIENNE DE FOOTBALL
الرابطة الولاية لكرة القدم البويرة- الاتحادية الجزائرية لكرة القدم
LIGUE DE WILAYA DE FOOTBALL * BOUIRA*
(Site : lwfbouira.org.dz –liguebouira19@gmail.com)
Tél/Fax : 026.73.86.55/58

- ✓ Match perdu par pénalité à l'équipe U17 du club **UCAM** au profit de celle du club **USEA** sur le score de 3 buts à 0.
- ✓ **Amende de 15 000 DA** au club **UCAM**.
(Circulaire N°004 du 15/11/2023 émanant de la FAF).

AFFAIRE N° 54: Rencontre USEA - UCAM du 31.03.2024 « U15 »

Après lecture de la feuille de match.

- Attendu que la rencontre était programmée au stade d'ADJIBA;
- Attendu qu'à l'heure prévue de la rencontre, l'équipe « U15 » du club : **USEA** était présente sur le terrain.
- Attendu que de la lecture de la feuille de match, il ressort que le non déroulement de la rencontre est motivé par l'absence de l'Equipe «U15 » du CSA : **UCAM**;
- Attendu qu'en application de l'Article 52 et 67 **du Règlement des championnats de football des « catégories jeunes » édition 2015** et après attente du délai réglementaire d'un quart d'heure (1/4), l'Arbitre Principal constatant l'absence de l'Equipe du CSA : **UCAM**, annula la rencontre.

Par ces motifs, la Commission décide des sanctions suivantes:

- ✓ Match perdu par pénalité à l'équipe U15 du club **UCAM** au profit de celle du club **USEA** sur le score de 3 buts à 0.
- ✓ **Amende de 15 000 DA** au club **UCAM**.
(Circulaire N°004 du 15/11/2023 émanant de la FAF).

AFFAIRE N° 55: Rencontre OR - IRBE du 31.03.2024 « U19 »

Après lecture de la feuille de match.

- Attendu que la rencontre était programmée au stade DE M'CHEDELLAH;
- Attendu qu'à l'heure prévue de la rencontre, l'équipe « U19 » du club : **OR** était présente sur le terrain.
- Attendu que de la lecture de la feuille de match, il ressort que le non déroulement de la rencontre est motivé par l'absence de l'Equipe «U19 » du CSA : **IRBE**;
- Attendu qu'en application de l'Article 52 et 67 **du Règlement des championnats de football des « catégories jeunes » édition 2015** et après attente du délai réglementaire d'un quart d'heure (1/4), l'Arbitre Principal constatant l'absence de l'Equipe du CSA : **IRBE**, annula la rencontre.



FEDERATION ALGERIENNE DE FOOTBALL
الرابطة الولاية لكرة القدم البويرة- الاتحادية الجزائرية لكرة القدم
LIGUE DE WILAYA DE FOOTBALL * BOUIRA*
(Site : lwfbouira.org.dz –liguebouira19@gmail.com)
Tél/Fax : 026.73.86.55/58

Par ces motifs, la Commission décide des sanctions suivantes:

- ✓ Match perdu par pénalité à l'équipe U19 du club **IRBE** au profit de celle du club **OR** sur le score de 3 buts à 0.
- ✓ **Amende de 15 000 DA** au club **IRBE**.
(Circulaire N°004 du 15/11/2023 émanant de la FAF).

AFFAIRE N° 56: Rencontre USMB – ESS du 31.03.2024 « U19 »

Après lecture de la feuille de match

- Attendu que la rencontre était programmée au stade de **BOUIRA**;
- Attendu qu'à l'heure prévue de la rencontre, l'équipe « U19 » du club : **USMB** était présente sur le terrain avec un effectif à amoindrie « -11 joueurs »;
- Attendu qu'en application de l'Article 49 et 67 *du Règlement des championnats de football des « catégories jeunes » édition 2015* et après attente du délai réglementaire d'un quart d'heure (1/4), l'Arbitre Principal constatant L'insuffisance de nombre de joueurs de l'Equipe du CSA : **USMB**, annula la rencontre.

Par ces motifs, la Commission décide des sanctions suivantes:

- Match perdu par pénalité à l'équipe U19 du club **USMB** au profit de celle du club **ESS** sur le score de 3 buts à 0.
- **Amende de 5 000 DA (cinq mille DA)** au club **USMB**.
- **DEFALCATION** D'un (01) point à l'équipe U19 DE CLUB **USMB**.



FEDERATION ALGERIENNE DE FOOTBALL
الرابطة الولاية لكرة القدم البويرة- الاتحادية الجزائرية لكرة القدم
LIGUE DE WILAYA DE FOOTBALL * BOUIRA*
(Site : lwfbouira.org.dz –liguebouira19@gmail.com)
Tél/Fax : 026.73.86.55/58

DESIGNATIONS :

JOURNEE DU VENDREDI 12/04/2024
DIVISION HONNEUR 18^{eme} Journée

<u>LIEU</u>	<u>RENCONTRES</u>	<u>CAT</u>	<u>HOR</u>	<u>OBSERVATIONS</u>
ATH MANSOUR	UCAM-OR	S	15H00	
DIRAH	USCAL-CR	S	15H00	
EL HACHIMIA	EOB-JSAM	S	15H00	

EXEMPT : CAB / ESS / IRBE / JSC

JOURNEE DU MARDI 16/04/2024
DIVISION HONNEUR REPRISE 17^{eme} Journée

<u>LIEU</u>	<u>RENCONTRES</u>	<u>CAT</u>	<u>HOR</u>	<u>OBSERVATIONS</u>
M'CHEDELLAH	OR-JSC	S	15H00	



FEDERATION ALGERIENNE DE FOOTBALL
الرابطة الولاية لكرة القدم البويرة- الاتحادية الجزائرية لكرة القدم
LIGUE DE WILAYA DE FOOTBALL * BOUIRA*
(Site : lwfbouira.org.dz –liguebouira19@gmail.com)
Tél/Fax : 026.73.86.55/58

CHAMPIONNAT DES JEUNES
16^{ème} Journée GROUPE « A »
SAMEDI 13-04-2024

<u>Lieu</u>	<u>Rencontre</u>	<u>U15</u>	<u>U17</u>	<u>U19</u>	<u>OBSERVATIONS</u>
AIT LAZIZ	ASSIREM-AR	09H00	10H30	12H30	
AIN BESSAM	USCAL-JSK	09H00	10H30	12H30	
BIR GHBALOU	CR-URB	09H00	10H30	/////	
DIRAH	DJ54-ME	09H00	10H30	/////	

EXEMPT : EOB / CAB

CHAMPIONNAT DES JEUNES
15^{ème} Journée GROUPE « B »
VENDREDI 12-04-2024

<u>Lieu</u>	<u>Rencontre</u>	<u>U15</u>	<u>U17</u>	<u>U19</u>	<u>OBSERVATIONS</u>
EL ADJIBA	ESS-JSAM	09H00	10H30	14H30	



FEDERATION ALGERIENNE DE FOOTBALL
الرابطة الولاية لكرة القدم البويرة- الاتحادية الجزائرية لكرة القدم
LIGUE DE WILAYA DE FOOTBALL * BOUIRA*
(Site : lwfbouira.org.dz –liguebouira19@gmail.com)
Tél/Fax : 026.73.86.55/58

CHAMPIONNAT DES JEUNES
15^{eme} Journée GROUPE « B »
SAMEDI 13-04-2024

<u>Lieu</u>	<u>Rencontre</u>	<u>U15</u>	<u>U17</u>	<u>U19</u>	<u>OBSERVATIONS</u>
EL ADJIBA	IRBE-JSAM	09H00	10H30	12H30	
ATH MANSOUR	UCAM-OR	09H00	10H30	12H30	
TAMELLAHT	FCT-USEA	09H00	10H30	12H30	
CHORFA	ASCA-USMB	09H00	10H30	12H30	